

# Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL.

Rue de las Cámaras n. 24.

FRONTON ET PATRIOTE

PRIX

L'ABONNEMENT

3 francs par mois

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On s'inscrit au bureau du PATRIOTE où on reçoit les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

ALMANACH FRANÇAIS.

Mercrèdi 25. — Prise de Berlin (Prusse), par l'empereur Napoléon (1806).

## MONTÉVIDEO.

octobre 25 1843.

Nous avons annoncé il y a déjà quelques jours à nos lecteurs, l'avènement de M. l'amiral Mackau au ministère de la marine ("qui se ressemble s'assemble")

et nous avons pensé que cette nouvelle serait fort agréable aux habitants de Montévideo, à moins d'être ingrats ils ne doivent pas avoir oublié ce que son excellence a fait pour eux, et tout ce qu'elle est sans doute disposée à faire encore, car on peut supposer qu'M. le ministre n'a pas oublié les amis que M. l'amiral s'est fait sur la rive gauche de la Plata et qu'il usera de l'influence de sa nouvelle position pour se rappeler à leur souvenir.

Aussi est-ce avec un vif sentiment de satisfaction que nous avons vu les français adresser leur pétition à la Chambre des Députés de préférence au ministère dont M. Guizot est le président, car personne n'ignore que le président du conseil est l'anglomanie personnifiée, et que ses collègues recevant son impulsion sont tout disposés à accueillir les réclamations que nos bons alliés anglais pourraient leur adresser, comme ils doivent l'être à repousser tout ce qui porte un nom et un honneur français.

Si quelqu'un en doute, qu'il se donne la peine de récapituler avec nous, tout ce que nos ministres et surtout M. Guizot ont fait depuis 1830 pour l'Angleterre, précisément tout

le contraire de ce qu'eût fait la France si on l'eût consultée. Nous croyons inutile de faire observer que la France et le ministère Guizot, n'eurent, n'ont et n'auront jamais rien de commun.

### RECAPITULONS :

En 1830 et 1831 ils ont refusé la Belgique qui se donnait à nous; ils ont contribué à faire donner à un prince anglais cette annexe naturelle de notre territoire.

En 1831 ils ont signé le traité du droit de visite dont l'Angleterre avait besoin pour assurer à ses possessions indiennes le monopole des sucres. En 1833 ils ont confirmé ce traité en y ajoutant un article qui crée une catégorie de suspects.

En 1834 ils ont aidé l'Angleterre à chasser du Portugal don Miguel (c'est là leur plus belle action) pour y établir dona Maria vassale d'Angleterre.

A Naples dans l'affaire des souffres ils ont pris en mains les intérêts anglais au détriment d'une compagnie française.

Quand la banque d'Angleterre s'est trouvée embarrassée, il lui ont fait prêter cinquante millions par la banque de France, et ils n'ont rien fait pour notre commerce pendant la crise.

Lorsque l'Angleterre a voulu exécuter Mehmet-Ali, l'allié de la France, ils ont fait retirer notre flotte des eaux de la Méditerranée pour qu'elle ne gênât par la flotte anglaise.

Dans la question d'Orient ils ont envoyé leurs agents les plus dévoués, les plus fidèles à l'Angleterre, pour sommer l'Autriche, la

Prusse et la Russie de signer le traité de 1841, qui doit détruire le commerce français sur toutes les mers.

En 1842 ils ont laissé (s'ils n'ont fait) bombarder Barcelonne, parce qu'elle se montre trait disposée à défendre son commerce contre l'invasion des produits anglais.

Enfin ils sont anglais avant tout.

Au commencement de cette année vous avez pu voir le "Gomer," sur la rade de Montévideo, le plus beau navire à vapeur qui soit sorti des chantiers européens, ils l'ont mis d'une machine anglaise quand en France on pouvait faire aussi bien, ils n'ont pas craint de faire penser le contraire, et de propager cette idée dans toutes les Amériques.

Nous commençons aujourd'hui une publication pour continuer les jours suivants, qui complètera cette recapitulation de honte, et qui jettera un nouveau jour sur ce que l'agent qui représente de droit la France dans ce pays, voulait faire de la République Orientale, et auquel il n'a manqué pour réussir que l'assentiment des forces anglaises; aussi est-ce par un journal anglais "le Britannia" que nous l'apprenons.

L'Angleterre, ma foi, serait bien ingrate, si nos ministres ne jouissaient pas de toute sa bienveillance. Ces exploits auxquels on peut annexer ceux de Lyon, de Foix, de Toulouse de la rue Transnonain etc.; voilà le seul genre de gloire qu'ils ambitionnent, et des exploits de ce genre ne portent pas ombrage à l'Angleterre, et lui rendent le sommeil que lui avait enlevé l'idée du blocus continental, idée grande, sublime, française, sortie du cerveau du

## PUBLICATION.

### UN ROI D'ECOSSE.

(Suite.)

Pendant ce temps, Darnley s'enfermait chaque jour davantage dans les étranges déréglés auxquels il était enclin; de sorte que la reine s'éloignait de plus en plus de lui et avec la reine, les courtisans, qui mêlaient leur conduite sur la scène. Darnley, au lieu d'essayer de ramener Marie par des égards et des vœux, boudda comme un enfant, menaçant de quitter l'Ecosse et d'aller vivre en France ou en Italie. Rien ne pouvait être plus agréable à la reine que l'exécution d'un pareil menaçement, qui eût mis les courtes étrangères au fait de ses querelles de ménage. En conséquence, elle essaya de lui faire sentir le ridicule d'une pareille résolution; mais Darnley, par ses déclarations de voyait dans les prières qu'on lui adressait qu'un motif de redoubler d'entêtement. Marie n'osa lui dépêcher le conseil privé, en face duquel il conserva son humeur boudeuse et inflexible. Marie, s'attendant donc

qu'il mettrait d'un moment à l'autre son projet à exécution, résolut de prévenir le mauvais effet que pourrait faire sa présence à Paris en envoyant à la reine-mère et au roi Charles un narré fidèle de tout ce qui s'était passé entre elle et Darnley depuis son mariage. Au reste, la rupture presque publique qu'amènerait entre les deux époux toutes ces dissensions intérieures empira encore la situation du roi, qui vit bientôt non seulement les seigneurs, mais encore jusqu'à ses propres domestiques s'éloigner de lui.

Cependant l'influence perdue par Darnley était peu à peu ce qu'on par un autre: cet autre était Jacques Hepburn, comte de Bothwell, chef d'une ancienne famille, et l'un des plus puissants seigneurs de royaume, tant par ses grands biens, qui étaient situés dans le Lothian oriental et dans le comté de Hervis, que par ses nombreux vassaux. C'était un homme de trente six à quarante ans, aux traits fortement prononcés, plein de défiance et de vices, ambitieux, remuant, plus téméraire encore dans la conception de ses projets que dans leur exécution; car, quoi que dans sa jeunesse il eût joué, grâce à quelques actions

d'éclat, d'une assez grande réputation de bravoure, n'ayant pas eu depuis longtemps l'occasion de tirer l'épée, cette réputation s'était peu à peu perdue, de sorte qu'un sourire de doute accueillait quelquefois à cette heure le récit des anciens exploits de Bothwell. Nommé gardien des marches du royaume, par Marie de Guise, il se trouvait au château lors de l'assassinat de Rizzio, était accouru au bruit et avait même couru quelque danger; car, sachant que les cris partaient du cabinet de la reine, il avait insisté pour qu'on lui donnât quelques explications sur l'événement qui venait de se passer; ce que le roi avait fait en lui montrant le cadavre de Rizzio. Cette preuve sin et de dévouement, du moins d'intérêt pour elle, dans un moment où tout le monde l'abandonnait, avait touché la reine; elle avait exprimé sa reconnaissance à Bothwell à la première occasion qu'elle en avait trouvée; de là était née entre la reine et cet homme une espèce de liaison qui devait être mortelle à tous deux.

Dès les personnes mal intentionnées à l'égard de la reine, et le nombre en était grand, soupçonnaient cette liaison d'une coupable intimité, lorsqu'un événement dans

héros des temps moderne, mais il était français. " dans le " temps passé " de la monarchie, le Roi, écoutant les réclamations de son peuple faisait pendre son ministre des finances Euguerand de Marigny, plus tard et c'était encore le bon temps de la monarchie. Le roi faisait mourir sur l'échafaud son favori Byron. Mais les temps son changés depuis que les peuples ont tue des rois, les rois ne tuent plus les ministres, au contraire

nos derniers rois lorsqu'ils voulaient donner une marque éclatante de leur reconnaissance à un grand ministre marquaient sa tombe à côté de la leur à Saint-Denis. M. Guizot qui est aussi un grand ministre (demandez à l'Angleterre) mérite bien cet honneur; mais nous proposons une petite variante.

Si M. Guizot vient à mourir; ce que nous sommes loin de désirer dans l'intérêt des anglais, nous demandons qu'il soit enterré à Westminster avec ce passage pour épitaphe, extrait d'une lettre de l'Abbe Dubois, digne ministre pendant la minorité de Louis XV. " Quand je me tâte, je ne sais si je suis ministre de M. le Regent de France, ou de sa Majesté le roi d'Angleterre. "

Nos compatriotes comprendront donc pourquoi nous nous réjouissons de ce qu'ils ont eu la bonne idée de s'adresser à la chambre qui, elle du moins, défend quelquefois les intérêts français, et ne souffrira pas qu'une si grave atteinte soit portée aux droits imprescriptibles de nos honneurs la France, que nous représentons de fait en défendant la civilisation contre la barbarie et le despotisme, et quoiqu'il en soit nous serons toujours les enfants de cette France dont nous n'avons jamais demerité, quoiqu'en dise les rapports officiels d'un agent officiel, si ces rapports devaient l'emporter sur notre bon droit et sur la vérité, il nous restera la noble conviction d'avoir fait notre devoir, en tendant la main à un peuple ami menacé dans sa nationalité et son indépendance.

Les lettres que nous recevons de nos amis de Buenos Ayres nous prennent avec de vives couleurs l'impression qu'a causé, de l'autre

lequel Marie céda comme toujours au premier mouvement de son cœur donna encore plus de constance à ces soupçons. Bothwell, qui, comme gardien des marches, habitait à vingt milles de Jedburg, une petite forteresse nommée l'Ermitage, vint au mois d'octobre 1567 s'emparer d'un messager nommé John Elliot de Parc. Tol, dans la lutte qu'il soutint contre cet homme, blessé à la main. La reine, qui était alors à Jedburg, où elle tenait une cour de justice, apprit cet accident au moment où elle se rendait au conseil; au lieu de continuer son chemin vers l'hôtel de ville, elle remit le conseil au lendemain, et montait à cheval avec cinq ou six personnes de sa plus grande intimité, partit aussitôt pour l'Ermitage, traversant, pour y arriver, marais, bois et rivières; puis, s'étant assise par elle-même du peu de gravé de la bécasse, elle revint le même jour à Jedburg; elle ne s'était arrêtée que deux heures, qu'elle avait passées en tête-à-tête avec Bothwell. Cette course précipitée avait, au reste, le même résultat la reine, que le lendemain elle tomba malade, et fut bientôt à toute exténuée. Cependant quel que fut le danger qu'elle courût dans cette maladie, Darnley, qui en connaissait la cause, n'approcha point de Jedburg; de sorte que, lorsque la reine fut rétablie, les relations entre les

côté de la Platte, la belle conduite de la Légion qui n'a répondu à l'injonction pleine d'ARROGANCE, de PARTIALITE, d'INHUMANITE MEME (ce sont les expressions dont se sert notre correspondant) des agents envoyés pour nous protéger, qu'en faisant avec le calme, la modération, la dignité qui n'appartenaient qu'à la force, qu'à la conscience qu'on a de son bon droit, le plus grand sacrifice. L'exaspération est grande contre M. Pichon et l'Amiral, elle est en proportion des sympathies que nous inspirons. Il est consolant de pouvoir ajouter à la satisfaction que nous donne notre propre conscience, l'approbation de nos frères de Buenos Ayres. N'espérons pas moins des amis que nous avons en France. Il est impossible que l'opinion publique ne s'y prononce pas en notre faveur. Le ministère, poursuivant son lâche système pourra, peut être, résister encore, mais la nation ne restera pas impassible en face de l'injustice atroce, monstrueuse dont on voudrait nous rendre victimes et notre bon droit ne peut manquer de triompher.

Une circonstance que ni M. Pichon, ni M. de Lurde ne peuvent ignorer, c'est que les Français de Payandú et du Salto ont aussi pris les armes, non volontairement comme nous, mais par contrainte. Plusieurs de nos compatriotes, arrivés de ces parages, assurent le fait: les correspondances particulières en parlent aussi. M. de Lurde, M. Pichon, M. l'Amiral, cet illustre débris de l'empire, cet homme, type de ceux avec lesquels Napoléon faisait de grandes choses, ont-ils exigé que ces Français quittassent les armes? Les ont-ils réclémés du lieutenant de Rosas? Ou, s'ils se sont armés volontairement, leur ont-ils envoyé leur fameuse circulaire? Ils ont gardé bien! Orbe-t-elle pas toutes leurs sympathies? Aux yeux du vulgaire ceci serait un grand scandale, mais pour les grands hommes politiques, c'est de la haute diplomatie. Rien ne sera perdu cependant et chacun sera récompensé selon ses mérites.

Ici nous sommes coupables pour nous être armés en défense de nos personnes et de nos propriétés; ici nos agents rendent le gouvernement responsable de ce qui n'a été qu'un acte spontané de notre part. L'ont-ils approuvé ou du moins ont-ils toléré, que des Français soient en armes dans les rangs de l'homme-tigre qui veut assourir contre nous la rage dont il est possédé. C'est de la neutralité, ou ces messieurs ne s'y connaissent pas!

Nous croyons devoir attirer l'attention de nos frères les colons et chefs des corps armés qui défendent la place de Montevideo, sur un abus dangereux.

Tous les matins plusieurs compagnies se rendent aux

deux époux se retirèrent plus froids que jamais. Sur ces entrefaites arriva l'époque fixée pour le baptême du jeune prince; c'était une occasion naturelle de réunion pour les deux époux, ou de moins une circonstance dans laquelle il était important qu'ils ne laissassent point apercevoir aux ambassadeurs étrangers le point où en étaient arrivés leurs dissensions domestiques. Mais Darnley, toujours inconvenant et boudeur, ne voulut point paraître à la cérémonie, quelques instances qu'on lui fit, et quoi qu'il fut à Stirling, c'est-à-dire dans la ville même où le baptême avait lieu. Cette absence du roi causa une si grande indignation à ceux qui entouraient Marie, qu'elle fut de tous côtés le conseil lui fut donné de solliciter le divorce. Marie, qui craignait le scandale que se méquerait pas de produire par suite l'Europe une telle déroute, refusa obstinément. Alors furent jetés en l'air Bothwell, Morton et Maitland les premiers plans d'un projet terrible. Cependant Morton et Maitland ne s'engagèrent à le poursuivre jusqu'à son exécution que dans le cas où la reine y prendrait part; car il ne s'agissait de rien moins que d'assassiner le roi. Mais, après de longues et vaines promesses sans cesse renouvelées et sans cesse tabies, de leur apporter une approbation écrite de la main de la reine,

avant posées et vont occuper des maisons qui l'ont été toute la nuit par l'ennemi, et pendant toute la journée que les ténements restent dans ces postes et les font usage de tous des citernes de ces maisons soit pour leur cuisine soit pour boire, cet usage pourrait avoir des suites funestes pour nos dévoués et si l'on s'en méfiait, aux quels tous les moyens sont bons, pour détruire les braves qu'ils n'ont combattu, peut être même un article de la correspondance de Bann n'est il pas étranger à un projet aussi lâche que criminel.

Il serait donc urgent que les autorités compétentes donnaient des ordres pour faire cesser cet abus au plutôt, et qu'à défaut d'eau courante, on en fit apporter de la ville en même temps que les vivres.

Nous avons eu occasion d'observer nous même ce danger étant de service, et malgré la défense des chefs de poste qui l'ont compris comme nous, les soldats se voyaient forcés d'y recourir n'ayant pas d'autre eau pour étancher leur soif.

Nous avons trop de confiance dans la sollicitude des chefs des corps, pour penser qu'ils attendront qu'un malheur soit arrivé, puis qu'ils peuvent le prévenir.

Nous lisons dans le Nacional du 21 octobre la pièce suivante attribuée à M. le consul de France.

### Projet de déclaration collective du ministre des relations extérieures de la République Orientale

Les sous-signés, vu les circonstances dans lesquelles se trouvent l'Etat Oriental de l'Uruguay et particulièrement la ville de Montevideo, croient de leur devoir dans l'intérêt de l'humanité ainsi que dans celui de tous les étrangers qui résident sur le territoire de la République, de les faire traduire devant le gouvernement supérieur pour leur faire connaître leurs dispositions et leur demander quelles sont les leurs; afin de faire cesser un état de choses qui, étant prolongé, pourrait exposer la nombreuse population étrangère, qu'ils sont chargés de soutenir et protéger, contre des dangers éminents.

Il y a plusieurs mois déjà que cette population d'étrangers souffre de dommages considérables, leur commerce est paralysé, et leurs capitaux compromis. Le gouvernement du pays ainsi que les citoyens savent qu'ils leur doivent des sommes considérables et que les garanties diminuent tous les jours. Les sacrifices imposés aux citoyens orientaux, pour soutenir une lutte illégale, retombent principalement sur le commerce étranger qui est celui qui presque seul négocie les affaires, laissant ainsi le gouvernement dans la triste alternative de s'emparer des objets existants dans les magasins des naturels du pays. En effet, la valeur de ces objets, ou de la plus grande partie, est due aux maisons de commerce étranger qui les ont eux-mêmes remis entre les mains des naturels du pays, ces derniers n'ayant pu vendre ces objets se trouvent aujourd'hui dans le cas de ne pouvoir faire réaliser les fonds avancés aux premiers acquéreurs. En conséquence il est donc impossible à ces premiers négociateurs de pouvoir opérer le recouvrement dans le moment actuel. Par suite du siège de la ville par terre.

L'esprit de voir les troupes assiégeantes obligées à lever le siège de Montevideo peut parfaitement être taxé de

Bothwell, n'ayant pu donner à Morton et à Maitland aucune preuve qu'elle y participât, ces deux seigneurs se retirèrent du complot, Bothwell alors résolut de s'adresser à des complices qui, ayant moins à craindre, seraient moins de difficultés. A cette époque même un événement arriva qui fit croire, de la part de Bothwell, à un commencement d'exécution.

Le roi s'était enfin résolu de mettre à exécution la menace qu'il faisait chaque jour de quitter l'Ecosse, et se rendait à Glasgow pour prendre congé du comte de Lennox, son père, lorsque, pendant la route, il se sentit gravement indisposé. Il n'en continua pas moins son voyage; mais en arrivant à Glasgow, il fut obligé de se mettre au lit et une maladie, qui resta toujours pour l'histoire et la médecine un sujet de contestation, se déclara. Les purules qui envahirent le corps de Darnley étaient elles l'effet de la peste-vérole ou du poison? c'est ce que nul ne peut dire, tant sont contradictoires les rapports qui nous sont transmis sur ce point. Quoi qu'il en soit, la reine, plus compatissante pour Darnley qu'il ne l'avait été pour elle, ayant appris l'état de gravité de sa maladie, accourut à Glasgow. Lorsqu'elle arriva, Darnley était déjà hors de danger.

(La suite au prochain numéro.)

folie. Il y a huit mois environ que dure cet état de chose, sans que l'armée orientale ait fait une seule tentative pour le faire cesser, et l'on peut supposer avec raison que c'est par manque de force, pour combattre leurs adversaires.

Cette opinion acquiert tous les jours plus de force et se trouve corroborée par la distance considérable dans laquelle se trouve aujourd'hui l'armée d'opération, commandée par S. E. le général Rivera.

L'on comptait sur l'hiver et sur le manque de vivres (qui ne manquerait pas d'exister pendant leur séjour) pour forcer les assiégés à opérer une retraite et aujourd'hui seulement, rien n'a pu maintenir cette opinion. Une escadre argentine que la république n'a pu combattre par aucun moyen va priver conséquemment l'armée d'opération des secours qu'elle pouvoit retirer de Montevideo.

Cependant cette ville se soutient encore, grâce à la coopération des étrangers. Dans une Circulaire adressée aux agents des puissances neutres en date du 31 mars dernier, S. E. M. le Ministre des affaires étrangères, le reconnaît ainsi et depuis ce temps en effet la proportion du nombre des fils du pays avec celle des étrangers s'est encore diminuée par suite de circonstances tellement connues de tous, qu'il est inutile de les rappeler ici.

On peut donc assurer, que Montevideo se trouve dans une position non plus précaire et dont jamais on n'a vu d'exemple dans l'histoire des nations.

Ceci est tellement patent, que les adversaires mêmes du gouvernement Oriental ont prouvé par les faits qu'ils reconnaissent entièrement cette situation précaire.

En effet, le blocus imposé au port de Montevideo a dû se limiter de manière à n'empêcher en rien le commerce maritime des puissances étrangères, il n'a été fait aucune attaque ni par terre ni par mer contre Montevideo par les chefs des forces assiégeantes et cette réserve ne doit s'attribuer sinon au désir de ne porter aucun préjudice aux intérêts des étrangers qui forment presque la totalité des habitants de cette ville.

Le gouvernement Oriental a interprété cette situation dans un sens tout à fait opposé en la tournant entièrement à son avantage et au détriment des neutres.

Après s'être crû des secours pour son armée en entraînant tous les esclaves de la plus grande partie appartenant aux neutres qui n'ont point été indemnisés de cette perte, ou leur a fait payer en outre une patente double pour 1843 et cet impôt ne pesait absolument que sur eux seuls, puisque toutes les personnes enrôlées dans les corps de la milice Orientale en étaient exemptes, et qu'à cette époque tous les fils du pays étaient déjà sous les armes.

Dans le mois de mars l'on établit un nouvel impôt beaucoup plus onéreux encore que le précédent et pesait exclusivement sur les neutres, exceptant toute taxe de cette imposition exorbitante, tous ceux qui voudraient prendre les armes, ou les mettaient dans la double alternative de manquer à leurs principes de neutralité ou de ne pouvoir soutenir la concurrence, ni avec les fils du pays, ni avec les étrangers moins servilement.

Quand l'on voulut fortifier cette ville ce fut d'abord aux dépens que l'on s'adressa pour construire ces murailles, et personne n'ignore qu'une grande partie des matériaux employés à cette construction a été prise aux neutres sans leur payer. Le produit même du travail est encore dû à plusieurs d'entre eux.

Enfin l'on établit aussi un impôt d'un 8<sup>e</sup> sur le pain en même temps que l'on distribuait des rations gratuites aux neutres qui consentaient à prendre les armes en faveur du gouvernement.

De manière que, les rentes, les propriétés et le travail même des neutres ont été pour le gouvernement oriental les principaux éléments de sa résistance.

Il a donc accommodé totalement en sa faveur, la situation particulière de Montevideo relativement aux étrangers.

La conquête de ce système a été pour ces derniers un abîme de mines et de pertes, et les choses sont arrivées à un tel point qu'il existe aujourd'hui un danger imminent.

Ces résultats n'ont pas, pensons-nous, dû être la sagacité du gouvernement qui comprendra la nécessité d'appliquer un remède prompt et sur.

Les sous-signés croiraient manquer à leurs devoirs s'ils n'employaient pas tous leurs efforts pour l'obtenir.

En conséquence ils ont l'honneur de s'adresser à S. E. M. le ministre des relations extérieures pour statuer sur ces questions.

Le gouvernement, à employé tous les moyens possibles pour sortir vainqueur de la lutte dans laquelle il se trouve engagé, mais nous ne pouvons l'accuser de faiblesse, si cedant au juste désir d'éviter l'effusion du sang et les désastres il cède à la loi de la nécessité.

Dans ce cas les sous-signés n'hésitent pas à lui offrir leurs bons services et à assurer qu'ils sont prêts à présenter aux chefs des troupes assiégeantes les propositions que le gouvernement oriental jugera à propos de leurs, faire sur des bases convenables.

Si cette offre des sous-signés est rejetée il ne leur restera plus rien à faire que prendre d'accord avec les chefs des armées neutres en ces parages, les mesures nécessaires pour protéger les intérêts et les personnes de leurs nationaux. Ils doivent avant tout demander au gouvernement Oriental de vouloir bien lui-même reconnaître la position exceptionnelle de Montevideo sous son véritable point de vue, et insister pour que l'on cesse tout moyen de défense, sur lequel l'on n'a pas le droit de compter. Ainsi, le prix exorbitant des passeports imposés aux neutres qui veulent abandonner le pays devra se réduire à la taxe de l'ancien tarif, et l'impôt désigné sous le nom de *Patente semanal* devra être supprimé aussi comme constituant une véritable imposition sur les neutres et apportant dans ses transactions commerciales un préjudice illegal.

Ils désirent aussi que le gouvernement démentie les articles et rumeurs des journaux sous son influence et qui le représentent comme ayant l'intention d'exposer les neutres qui ne prendraient pas les armes dans le cas où le blocus par les forces argentines sur l'importation des vivres frais serait reconnu par les stations navales et les agents étrangers, sous prétexte que les défenseurs de la place ne pourraient partager leurs vivres avec ceux qui ne voudraient point participer à sa défense. Personne n'ignore que jusqu'ici le gouvernement ne possède aucun magasin de provisions, et que les étrangers neutres sont les seuls négociateurs des saids articles.

Si l'on tentait l'exécution d'une semblable détermination ce serait ajouter de la part du gouvernement une spoliation actuelle à une ruine éminente, et les fonctionnaires étrangers ne pourraient y consentir.

Les sous-signés n'ont point la prétention de s'établir juges entre les parties belligères, mais ils ont le droit incontestable de décider sur ce qu'il convient de faire pour le bien de leurs nationaux. Les publicistes n'ont jamais revu ce droit, et *Georges Frédéric de Martens* dans son résumé du droit des gens modernes d'Europe, livre VIII, chap. VII, page 305, dit positivement : « Il ne résulte pas des lois que la guerre confère le aux belligérants que les nations neutres qui souffrent parmi elles soient obligées d'approuver la force à la force pour se maintenir dans la jouissance de leurs droits. »

*Pinheiro Ferreira* dans ses commentaires sur Vattel dit : « Qu'une lutte de partis qui se prolonge au delà d'un certain temps dans un pays ne peut que compromettre gravement les intérêts de tous les autres peuples avec lesquels il existe des relations politiques et commerciales, et que cette considération impose aux gouvernements intéressés un devoir dans lequel ils doivent se constituer médiateur. »

Les étrangers résidents à Montevideo se trouveront plus ou moins dans cette obligation tant que le gouvernement oriental, comme il a été expliqué plus haut, prolongera sa résistance sans l'appui des neutres et surtout à leur préjudice.

Ainsi donc, quoique le gouvernement oriental refuse encore les offres que les sous-signés ont l'honneur de lui proposer, ces derniers ont le droit incontestable d'exiger que le gouvernement se décide à renoncer à la part de l'appui qu'il ne trouve plus que chez les étrangers.

Ils ne croient donc rien de plus que remplir un devoir en prenant les mesures nécessaires pour faire respecter les principes d'un étroit droit.

En plus, pleins de confiance en les sentiments qui distinguent les membres du gouvernement oriental ils se heurtent dans l'espoir qu'il sentira la force de ces raisons et comprendra que tant en la vie politique des États que chez les particuliers il y a des circonstances que la résistance termine.

## FRANCE.

### CHAMBRE DES PAIRS.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 17 juillet.

(Suite.)

*M. le Président.* — Ce n'est pas là ce que vous avez dit.

*M. de Boissy.* — Je dis que le seul moyen de rendre à la chambre des pairs toute son importance, toute son utilité, non pas pour cette chambre, mais pour le bien du pays qu'elle doit désirer de faire, c'est de lui rendre l'hérédité. Mon opinion est qu'il faut que les catégories soient modifiées pour que la prérogative royale puisse s'exercer plus librement. J'ajouterai pour la considération de la patrie que je ne voudrais pas que la pairie pût mener à des préfectures. Il a été question de nommer des pairs préfets; c'est un grand dommage pour la chambre: (Rumeur.)

Parmi les ministres, trois seulement appartiennent à la chambre des pairs. (Ah! ah!) Il est question, dit-on, de la retraite d'un ministre... (Vives interruptions. — Marmures mêlées de rires sur quelques bancs.)

*M. le Président.* — Vous ne pouvez pas examiner l'usage que la couronne fait de sa prérogative relativement au choix des ministres. Il n'est pas de prétention plus exorbitante; elle est insoutenable.

*M. de Boissy.* — Je n'attaque pas la prérogative du roi; au contraire, je voudrais l'étendre.

*M. de Pontécoulant* se lève et interrompt l'orateur qui reste à la tribune. J'avais demandé la parole, dit-il, parce qu'il me semblait que le président voulait inculper, accuser toute la chambre des pairs. Il a fait à la chambre le reproche de faiblesse dans la question du droit de visite. Il a dit qu'elle avait changé son vote d'après les promesses faites par le ministère à la commission de l'adresse, il a prétendu que le ministère l'avait trompée. Je n'admets pas que la chambre des pairs puisse se déterminer par des considérations autres que celles qui sont apportées à la tribune. Jamais je n'admettrai qu'elle vote d'après des passions particulières, et par d'autres raisons que celles qui sont tirées des questions en elles-mêmes, et de l'attachement de cette chambre au gouvernement, aux intérêts et à l'honneur du pays.

Je ne plaide pas pour ma propre cause; j'ai soutenu une opinion contraire à celle qui a prévalu, et j'ai voté contre cette opinion. J'ai demandé que la chambre s'associe au mouvement national. Ce n'est pas moi que je défends, ce sont mes collègues. Je demande que l'orateur soit non pas précisément rappelé à l'ordre (on rit), mais rappelé à la question dans laquelle il a cessé de se renfermer. Il est des choses qu'on ne peut pas tolérer. M. le chancelier l'a montré lorsqu'il a interrompu avec tant de raison l'orateur au moment où il parlait de certaines nominations de préfets, mais surtout d'une chose qui pourrait avoir les plus graves conséquences: le choix des ministres. Je demande donc que l'orateur soit rappelé à la question, pour qu'il ne compromette pas la prérogative royale, qui doit être pleine et entière pour le choix des ministres.

*M. le Président.* — J'espère que les graves considérations qui viennent d'être présentées par un pair d'une si haute sagesse et d'une expérience si consommée auront fait impression sur l'orateur. J'espère qu'il rentrera dans la question, et qu'il sentira le besoin de respecter la prérogative royale.

*M. de Boissy.* — Je ne demande pas mieux que de rentrer dans la question... si j'en suis sorti. Je n'attaque pas la prérogative royale. Mais de même que nous traitons les actes contraires par les ministres, nous avons le droit d'émettre tel ou tel vote relativement à la nomination des ministres.

*M. le Président.* avec vivacité. — Les avertissements n'y font rien! (Rumeur.) Ce que vous venez de dire est plus encore que ce que vous avez dit d'abord. Vous êtes que vous avez le droit d'examiner le choix des ministres (rumeur), aussi bien que de critiquer les actes contraires par les ministres actuels.

*M. de Boissy à demi voix.* — Qui!

# LE PATRIOTE FRANÇAIS.

**M. le Président.**—Vous êtes hors de la question et je vous y rappelle formellement.

**M. de Bussy.**—Pour le moment je ne crois pas devoir insister. Je me réserve de reprendre la parole et de compléter mes observations dans la discussion des articles.

**M. le Président.**—La parole est à M. Charles Dupin.

**M. Charles Dupin** présente de courtes réflexions sur la situation des caisses d'épargne, il s'attache qu'on réclame des mesures nouvelles relativement aux fonds qui y sont déposés.

Dans ces treize dernières années 325 millions ont été apportés aux caisses d'épargne par 550 mille déposants. Avant 1830 les fonds des caisses d'épargne s'élevaient à 10 millions. Ils sont aujourd'hui dix huit fois plus considérables. Ce résultat est un des plus honorables, un des plus glorieux pour le gouvernement de juillet.

L'orateur fait connaître année par année le mouvement progressif des caisses d'épargne. Dès 1830, pendant qu'on prêtait au haut commerce 30 millions les caisses d'épargne recevaient des classes laborieuses deux millions. En 1831, pendant cette année si malheureuse et si troublée, elles recevaient encore 14 cent mille francs et ainsi des autres années où les dépôts se sont accrus progressivement.

## NAVIRES PRETS A PARTIR.

- Barque anglaise *Nes Express*, pour le cap de Bonne Espérance.
- Brick grecette *Sax Rafael*, pour Rio Janeiro.
- Barque sarda *Hercules*, pour le Brésil.
- Paquebot belge *Sacrie*, pour Buenos Aires.
- Barque anglaise *Arabele*, pour Patagonie.
- Brick anglais *Star*, pour Rio Grande.
- Trois mats espagnol *Irarabact*, pour Valparaiso.
- Barques françaises *Julie*, pour Buenos Aires.

## AVIS.

On désire acheter un bon billard, la personne qui en possède un, peut s'adresser à M. Derrey, pharmacie de L'Indien, qui indiquera la personne qui en a besoin.

## AVIS.

Le navire français *La Clémence*, capitaine Jaureguiberry devant partir par contrat le 31 de ce mois, messieurs les passagers sont priés de se rendre chez messieurs E. Raymond et Thiel, rue du 25 Mai numéro 108.

## AVIS DIVERS

## AVIS.

Les syndics dans l'affaire du défunt P. Tillet, et d'après leur délibération, ont adopté et reconnu dans l'intérêt des intéressés d'indites affaires, qu'il était nécessaires de les aviser par la voie des journaux de cette ville, afin qu'ils n'en ignorent, que pour second avis ils sont invités à se présenter lundi prochain, 30 du courant, à midi précis, dans le domicile du syndic, Adolphe Hoguet, magasin de comestibles, ci-devant du Lion d'Or, ils sont invités à ne pas oublier de se munir des pièces relatives, soit comptes ou notes réglés ou non réglés, les intéressés sont invités à ne pas oublier le jour et l'heure.

Les syndics.

## AVIS.

On prie les personnes qui auraient trouvé deux anneaux d'or, dont l'un porte les initiales M. G., l'autre étant brisé et portant dans l'intérieur les initiales A. G. M. C. G., de vouloir les bien les rapporter au bureau de Patriote, l'on remettra la moitié de la valeur de ces objets à la personne qui les rapportera, on pourra en donner des renseignements.

## AVIS.

M. Joseph Raymond, autorisé spécialement par S. E. M. le général d'armes à former un bataillon d'infanterie de ligne, invite tous les étrangers de toutes nations, qui n'appartiennent à aucun corps défendant actuellement cette place et qui veulent servir volontairement, de vouloir bien se présenter chez lui, près du café de l'Immortel, où il leur sera donné connaissance des conditions avantageuses et prérogatives dont ils jouiront.

RAYMOND.

Des renseignements sont demandés sur le sort du nommé Pierre Edouard Monier, ex-citoyen du navire le *Gabriele*. Les adresser au journal le *Patriote Français*, ou à M. Minie, rue du Pip, n. 51, à Agen. Lot et Garonne.

## TRIBUNAL MILITAIRE.

Le tribunal militaire devant se tenir dorénavant dans un local plus spacieux, fait savoir que désormais les causes qui s'y discuteront seront annoncées par la presse par anticipation afin que les Océanistes et les étrangers qui voudront assister de l'ordre qui règne dans les actes judiciaires puissent y assister.

Ligne des fortifications dans la maison n. 42 et demi du Porton principal.

Octobre 6 1843.

## AVIS.

Le sieur Jean Decheminidy, ayant vendu son magasin, situé rue de Misiones, à M. Chevret, prie les personnes qui ont des comptes dépendants du dit magasin, de se présenter jusqu'au dix-huit du courant.

## AVIS AU COMMERCE.

M. Devaux, capitaine du brick français *Indien*, anciennement commandé par le capitaine Frémont, a l'honneur de prévenir que les personnes qui ont des comptes à régler de ce navire sont invitées à les présenter, chez MM. Isabelle et fil., négociants, jusqu'au 18 du courant, faute de quoi, ils ne seront réglés qu'au retour du navire en France.

Montevideo, 7 octobre 1843.

## AVISO AL PUBLICO.

El abajo firmado pone en conocimiento del público, que se retira para el Rio Grande, de jando en esta plaza a su procurador con bastante poder; cuyo individuo es D. José Juanbuin quarto Souza, con el cual se entenderá para liquidar todas las cuentas pendientes.

Montevideo, 5 de Octubre de 1843.

José Q. Finkler.

## AVIS.

On désire louer à louer une grande maison soit à un rez de chaussée, soit à étage, offrant pour le bien toutes les garanties possibles. Les personnes qui en auraient, sont priées de s'adresser au colège français de Mmes Guyot, rue Washington n. 82, ancienne rue San Diego.

## AVISO

Al público que se ha vendido la fonda situada en la calle de Misiones, de la propiedad de los señores D. Tomas Dorigo y D. Pablo Pero, los señores que tengan cuentas contra dicha casa, ocurrirán dentro de seis dias, or tevidro, septiembre 30 de 1843.

## AVIS AU COMMERCE.

Par suite du départ pour la France de M. H. Escher, la liquidation de la maison Aymes frères, arrivée au terme de sa société, sera faite par M. Arsène Isabelle ex-chancelier du consulat général de France, qui a été muni de tous pouvoirs à cet effet.

## AVIS.

Des renseignements sont demandés par leur familles, sur le sort des nommés François Souhan, marin, natif de Marseille, qui se trouvait en 1819, 20 et 21 chez Jean Marie sur le mûle. Et Fuent e Borghetta, natif de Marseille âgé de 23 à 24 ans.

Les personnes qui pourraient en fournir sont priées de passer au bureau du *Patriote* où des communications importantes sont déposées pour les intéressés.

## AVIS IMPORTANT.

Livres à vendre récemment tirés de Paris et qui se trouvent de reste dans l'institution de M. l'abbé Paul, rue de 25 mai n. 542. Télémaque français Espagnol, et Espagnol français reliure riche: tout en français. Dictionnaire français espagnol et espagnol français par Taboada. Histoire de Napoléon avec portraits, plans de batailles etc par Norvins. Physique avec planches par Biot. Géométrie en traits de la figure de la Terre, comprenant la Topographie, l'Arpentage, le nivellement, la Géométrie terrestre et astronomique, la construction des cartes etc par Francoeur professeur de la faculté des sciences de Paris.

Ouvrages complets de Mirabeau, Histoire de la révolution française par Thiers. Cartes géographiques séparées. Mécaniques. Grammaire de Chantreau.

## AVIS AU PUBLIC.

En réponse à l'avertissement de Madame Saturnina Navarro de Lira, inséré dans le No. 1410 du Nacional, M. Joseph Reynaud répond:

1.° Qu'il ne refuse pas de payer le loyer de l'imprimerie Orientale; mais qu'il est en contestation avec la dite dame pour la quotité de ce loyer.

2.° Qu'une fois cette contestation terminée, et le chiffre du loyer fixé, la commission de los profugos a arrêté le paiement de ce loyer.

3.° Que l'imprimerie de cette dame est libre depuis le 30 juin; il avait convenu avec elle que M. Reynaud quitterait l'imprimerie Orientale le 1.° juillet 1843: le 30 juin, l'imprimerie était libre, et le propriétaire de la maison avait averti depuis le 15 que M. Reynaud la quittait. Avis en fut donné à la dite propriétaire. La preuve en sera faite au besoin.

## AVIS.

Les personnes qui désirent apprendre à danser, le lión ou la contre-pointe, voudront bien se présenter à la salle située rue du 25 de Agosto, n. 181.

S'adresser à M. Baptiste Carbonel.

Le Grand, Jb. REYNAUD.

Imprenta Constitucional, Rue de las Cámaras No. 24.